



# BPI

**Bénéficiaires de la Protection Internationale**

# Nord et Sud ISERE

## RAPPORT ACTIVITE 2022

# GROUPEMENT DES POSSIBLES



## MERCI A NOS FINANCEURS



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### L'Oiseau Bleu est un membre fondateur du Groupement des Possibles

**Le Groupement des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décloisonnée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

## RESUME

Le dispositif BPI consiste en un accompagnement global et spécifique au logement qui prend en compte l'ensemble des champs susceptibles de favoriser l'accès à un logement, l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires de la protection internationale.

L'objectif est également de fluidifier la sortie du parc d'hébergement des demandeurs d'asile.

Un financement pour 30 ménages en file active pour un accompagnement d'un an :

- 23 dans le Nord-Isère et 7 dans le Sud-Isère. Tous orientés par le SIAO.
- 20 nouvelles orientations en 2022 dont 8 sans suite.

56 ménages ont été accompagnés tout au long de l'année sur tout le territoire.

# SOMMAIRE

1.	UN DISPOSITIF DEPARTEMENTAL.....	5
	A.    Présentation de l'Oiseau Bleu.....	5
	B.    Présentation du service SALTo .....	6
	C.    Présentation de l'Antenne Nord-Isère .....	6
2.	PRÉSENTATION DU DISPOSITIF .....	7
	A.    Organisation de l'intervention .....	7
	B.    Le temps et les étapes de l'accompagnement.....	8
	1.    L'orientation .....	8
	2.    Le premier contact .....	8
	3.    La signature du contrat.....	9
	C.    Le contenu de l'accompagnement.....	9
	D.    Accompagnement social global et spécifique au logement .....	11
	E.    L'accompagnement des ménages non hébergés en structure.....	11
	F.    Le relais.....	12
3.	ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE .....	13
	A.    Evolution des orientations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	13
	B.    Orientations sans suite .....	13
	C.    Composition des ménages accompagnées entre le 1er janvier et le 31	15
	décembre 2022.....	
	D.    Situation d'hébergement à l'entrée (pour les ménages entrés en 2022)	16
	.....	
	E.    Nombre de relogements entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	16
	F.    Sorties .....	17
	G.    Monographies.....	18
	H.    Conclusion .....	21

## 1. UN DISPOSITIF DEPARTEMENTAL

### A. Présentation de l'Oiseau Bleu

L'association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion et de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pensions de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département. **Les valeurs** qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs **autour de la personne** : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs **sociales** : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs **associatives** :

- En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.
- Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

**L'accompagnement** mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les **missions** et **objectifs** généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté des personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

## B. Présentation du service SALTo

Le SALTo, service existant depuis 1996, avec historiquement des compétences en terme d'accompagnement social global a toujours été en lien avec des publics migrants et réfugiés. Cette nouvelle mission dans le cadre de l'action BPI est en adéquation avec sa philosophie d'accompagnement initiale.

Le SALTo, **implanté sur le Sud Isère**, est un service qui a deux missions principales :

- L'accompagnement social global
- L'accompagnement spécifique logement

L'accompagnement global s'articule autour de 3 dispositifs :

- Logement Social Accompagné (LSA), dans le cadre de la politique du logement d'abord
- Ménages en hébergement d'insertion (hors CHR)
- Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)

L'accompagnement spécifique logement s'articule autour de 4 dispositifs :

- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Intermédiation Locative (IML), en lien avec la Résidence Sociale Valmy
- Logement Toujours - Maintien
- Logement Toujours - Accès pour les salariés en insertion

L'équipe est composée : d'une cheffe de service à mi-temps, d'une coordinatrice à mi-temps, de deux secrétaires (mutualisées avec la Résidence Sociale Valmy) et de 5,9 ETP de travailleurs sociaux (Assistants de Service Social, Éducatrices Spécialisées, Conseillères en Économie Sociale et Familiale). Chaque travailleur social intervient sur plusieurs missions du service. Il y a une seule intervenante sur le dispositif BPI.

## C. Présentation de l'Antenne Nord-Isère

L'Accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) est aussi un dispositif de l'Antenne Nord-Isère, laquelle est organisée de la manière suivante :

- Une Cheffe de Service : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau ;
- Une Secrétaire de Direction : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
- Un agent de maintenance à temps partiel pour les deux sites

- Pour Bourgoin : 6 travailleurs sociaux dont une référente de service, une coordinatrice. Qui interviennent sur plusieurs dispositifs : HAO, CHRS, BPI, LTM, SALTO, AVDL.
- Pour L'Isle d'Abeau : une animatrice en pension de famille, une coordinatrice qui partage son temps entre la pension de famille et la résidence sociale.

### **Il y a deux intervenantes pour le dispositif Accompagnement BPI :**

- Une CESF accompagne 20 ménages ;
- Une CESF accompagne 3 ménages.

Ces professionnelles interviennent également sur d'autres dispositifs.

## **2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF**

### A. Organisation de l'intervention

L'instruction du 12 décembre 2017 relative au relogement des personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale visait à accélérer leur intégration, en particulier par l'accès et le maintien dans le logement et fluidifier leur sortie du parc d'hébergement des demandeurs d'asile.<sup>1</sup>

Dans ce cadre, deux opérateurs ont été retenus : Insair 38 et l'Oiseau bleu. Notre intervention est donc effective depuis novembre 2019, en faveur de ménages ayant obtenu le statut de Bénéficiaire de la Protection Internationale (réfugiés, Protection subsidiaire ou apatride).

L'Oiseau Bleu intervient sur l'ensemble du Département de l'Isère et de ce fait :

- ❖ Les ménages souhaitant être relogés sur la Métropole grenobloise sont accompagnés par le SALTo.
- ❖ Les ménages souhaitant être relogés dans les communes de la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI) ou avoisinantes sont accompagnés par l'Antenne Nord-Isère.

En accord avec la convention, l'Oiseau Bleu s'engage à mener les actions d'accompagnement destinées à garantir l'entrée, le maintien et l'autonomie dans le logement, pour 30 ménages en file active et pour une durée de 1 an.

- ❖ Le SALTo accompagne 7 ménages en file active ;
- ❖ L'Antenne Nord-Isère accompagne 23 ménages en file active.

L'Oiseau Bleu assure la mise en œuvre d'un accompagnement social global prenant en compte l'ensemble des champs susceptibles de favoriser l'accès à un logement ainsi que l'insertion sociale

<sup>1</sup> Lettre d'information de Mme Gautherin du 12 Novembre 2018

et professionnelle des bénéficiaires.

Les missions réalisées sont les suivantes :

- Un travail d'accompagnement sur la partie logement en favorisant l'accès direct.
- Un accompagnement dans les démarches administratives, sociales, de formation et d'insertion professionnelle, d'accès aux droits et aux soins.

## B. Le temps et les étapes de l'accompagnement

### 1. L'orientation

En cohérence avec la convention, les ménages sont orientés selon la procédure suivante :

- Les travailleurs sociaux prescripteurs établissent une fiche PALHDI qui est transmise au SIAO et au BALD ; une fiche d'orientation vient la compléter ;
- Le SIAO statue sur l'orientation du ménage vers l'un des deux opérateurs ;
- La fiche PALDHI et la fiche d'orientation sont transmises à l'opérateur ;
- L'opérateur nomme un référent qui contacte le prescripteur et le ménage ;
- Un rendez-vous en présence du ménage, du prescripteur et de l'opérateur est organisé afin de valider l'orientation (quand le ménage est encore en hébergement)
- Un contrat d'accompagnement est signé et vient signifier le début de l'accompagnement, pour une durée de 1 an.

### 2. Le premier contact

Le premier rendez-vous s'effectue suite à l'orientation effectuée par le SIAO.

Lorsque le ménage n'est plus dans l'hébergement lié à la demande d'asile duquel est partie la demande initiale, le référent social de l'Oiseau Bleu prend d'abord contact avec le prescripteur, puis le premier rendez-vous a lieu seulement avec le ménage.

Lorsque le ménage est hébergé dans une structure liée à sa demande d'asile, le ménage, le prescripteur et le référent social de l'Oiseau Bleu y participent.

Notre intervention ne concerne pas uniquement le logement et ce temps permet de préciser les interventions respectives, afin que le ménage sache à qui s'adresser. Le premier rendez-vous permet de :

- Présenter l'association ;
- Présenter le dispositif ;
- Evaluer la situation afin de valider l'orientation.



Les premiers temps de rencontre doivent permettre :

- D'établir les bases d'une relation de confiance et d'un lien d'accompagnement
- D'assurer la continuité des démarches initiées par le CADA
- De (re)préciser le projet d'accès au logement : s'assurer que les communes notées sur le dossier logement et la fiche PALDHI correspondent au projet du ménage. Nous avons la possibilité de modifier les communes, en lien avec le BALD
- De contacter si nécessaire un interprète afin de s'assurer que le ménage a saisi les modalités et le contenu de l'accompagnement
- D'informer des différents modes d'accès au logement et entamer des démarches avec la famille, si besoin
- De faire le point sur la situation administrative et sociale.

### 3. La signature du contrat

Ce temps est important dans la prise en charge, il vient préciser le contenu de l'accompagnement et sa durée.

Pour les ménages encore hébergés dans une structure liée à leur demande d'asile, la signature du contrat n'a pas lieu directement à la première rencontre.

Au contraire, pour les ménages n'étant plus hébergés, la signature du contrat se fait généralement dès le premier rendez-vous. En effet, ces personnes ont souvent besoin d'un accompagnement qui démarre rapidement, notamment pour la recherche, l'accès à un logement et pour les différentes démarches administratives liées à leur statut.

### C. Le contenu de l'accompagnement

L'accompagnement des ménages sur le dispositif est à la fois un accompagnement lié à l'accès au logement, à l'installation dans celui-ci, et dans l'environnement, à la familiarisation avec le statut de locataire, et un accompagnement social global.

#### 1. Démarches administratives en lien avec le statut

Lors de l'accompagnement des ménages sur le dispositif BPI, au-delà des démarches liées au logement, nous sommes régulièrement amenés à travailler autour de démarches liées au statut administratif des personnes.

Il peut être question de démarches en lien avec l'OFPPRA, concernant par exemple le changement d'adresse, la demande d'acte de naissance, nécessaire pour obtenir un numéro définitif de sécurité sociale, et une carte Vitale, par exemple.

Nous pouvons aussi être amenés à être en lien avec l'OFII, notamment concernant la signature du Contrat d'Intégration Républicaine, souvent nécessaire à la poursuite de l'insertion professionnelle des personnes. Cela peut également concerner la formation en français, obligatoire, à la suite de l'obtention de leur protection internationale, sauf si la personne est déjà francophone.

Nous avons également pu accompagner des personnes dans des démarches de changement de leur permis de conduire. Lorsque cela est possible, cette démarche peut être facilitante dans la future insertion professionnelle.

Au-delà des démarches purement administratives, nous pouvons être amenés à faire des accompagnements physiques, notamment à la préfecture, pour un renouvellement de titre de séjour, un changement d'adresse sur celui-ci, la demande d'un titre de voyage ou encore la demande d'un titre de circulation pour les enfants mineurs.

## 2. Les modalités d'accompagnement

Les rendez-vous d'orientation et signature de contrat se font sur la structure d'accueil des personnes avec la présence de la référente pour le 1er rendez-vous. Ce temps permet de faire un relais et une mise en confiance pour la personne accompagnée.

Quand les personnes ne sont plus hébergées dans une structure liée à la demande d'asile les rendez-vous se passent dans les locaux du SALTo. Par la suite, les entretiens se font soit dans un bureau sur la structure soit sur le lieu d'hébergement pour les ménages vivant dans le diffus.

Lors de l'accès au logement, de façon générale, les rendez-vous se font en visite à domicile. Cela nous permet de savoir si les personnes sont bien installées dans le logement : vérifier si elles ont le mobilier suffisant, expliquer pour certains comment fonctionne un radiateur, ventilation, compréhension de courrier, fonctionnement de l'immeuble...

Nous pouvons également faire des accompagnements physiques : rendez-vous à la CAF, pôle emploi, rendez-vous pour une inscription dans une école, rencontre partenariale par rapport à la scolarité des enfants, accompagnement à la préfecture, visite de logement avec les ménages, souscription de l'assurance habitation ...

Dans le Nord-Isère, de façon exceptionnelle il nous arrive de faire certains rendez-vous au bureau lorsque nous avons besoin d'un ordinateur et imprimante afin d'avancer sur certaines démarches avec les personnes en face en face.

Dans le Sud-Isère, les rendez-vous se font principalement dans les locaux du SALTo sauf pendant la période d'installation où les visites à domiciles sont plus nombreuses.

#### D. Accompagnement social global et spécifique au logement

Nous pouvons distinguer 2 temps d'accompagnement :

- Le temps où les personnes sont encore en situation d'hébergement et accompagnées par leur référent CADA :

Dans le Nord-Isère, les personnes orientées ont toutes un référent CADA qui les accompagne dans leurs démarches jusqu'à ce qu'elles quittent l'hébergement. Nous avons pu nous mettre d'accord sur le fait qu'à partir de la signature du contrat d'accompagnement, l'Oiseau Bleu gère la partie « Logement » : renouvellement de la demande de logement social, lien avec le BALD, lien en direct avec les bailleurs, location active... Pour les autres démarches, le ménage continue de se tourner vers leur référent CADA.

Dans le Sud-Isère, le co-accompagnement est mis en place. Les référents se partagent les missions d'accompagnement global.

- Le temps où les personnes entrent dans le logement :

Le deuxième temps correspond à l'entrée dans le logement de la personne et la fin de son accompagnement avec le CADA. A partir de ce moment, il y a un temps consacré au logement : état des lieux et signature du bail, ouverture des compteurs, changement d'adresse. Puis vient un temps d'adaptation et d'insertion dans le territoire (encore plus important pour les personnes qui changent de secteur : de Pont de Chéruy à Bourgoin par exemple) : repérage des lignes de bus, changement de médecin traitant, inscription dans une nouvelle école, aide pour une recherche de place en crèche.

L'accompagnement avec des familles nous amène à faire des démarches spécifiques : demande d'aide financière, rencontre avec l'école, inscription au centre aéré, cantine et périscolaire, demande AEH, demande de bourse, inscription activité extra-scolaire, lien avec la PMI pour vaccination, orientation vers les associations caritatives, accompagnement lié à la formation et à l'emploi, demande de naturalisation, suivi de la réunification familiale, carte illico, dossier CSS, remise de dette pôle emploi.

Si l'accompagnement BPI concerne au premier abord un accompagnement au logement, au vu de la caractéristique des personnes orientées, nous constatons qu'il s'agit d'un accompagnement social global.

#### E. L'accompagnement des ménages non hébergés en structure

La plupart des ménages orientés sur le SALTo Sud Isère en 2022 n'étaient alors plus hébergés dans une structure liée à l'asile mais souvent en résidence sociale ou chez des tiers. Ils n'avaient donc plus de référent social depuis quelques mois pour certains. Leur besoin d'accompagnement global

était alors prioritaire, laissant ensuite la place, dans un deuxième temps, à l'accompagnement spécifique vers le logement. La vraie différence d'accompagnement entre les ménages hébergés ou non au moment de l'entrée dans le dispositif réside dans la priorité à la recherche de logement adapté dans un premier cas, et une priorité à l'accompagnement social global dans l'autre cas.

Les démarches liées à leur statut notamment étaient alors plus présentes. Par exemple, pour presque toutes ces personnes, des démarches ont été nécessaires auprès de l'OFPPRA, pour confirmer le changement d'adresse, ou pour demander un acte de naissance.

Selon le laps de temps écoulé entre la sortie d'hébergement et le début d'accompagnement, d'autres démarches peuvent être rapidement nécessaires. Par exemple une réouverture des droits à la complémentaire santé solidaire, la mise à jour de la demande de logement social, la mise à jour du dossier CAF, la réinscription à Pôle emploi. En effet, toutes ces démarches sont normalement à jour tant que la personne est hébergée, mais la rupture d'accompagnement adapté peut créer une rupture de droit.

#### F. Le relais

Nous veillons à anticiper la fin de l'accompagnement. Il nous revient alors le soin d'évaluer si le ménage relèverait d'une mesure d'accompagnement spécifique supplémentaire. Nous nous interrogeons parfois sur un renouvellement de la mesure BPI, même sur une plus courte durée, dans le cas où les difficultés du ménage nécessiteraient un accompagnement global de proximité et pas uniquement un accompagnement logement.

Pour certains il n'y a pas besoin d'un accompagnement mais plutôt d'avoir des coordonnées d'un travailleur social à qui s'adresser si besoin. Cependant pour d'autres, ce relais nous semble nécessaire afin de poursuivre ce qui a été entamé durant notre année d'intervention, de consolider l'autonomie des personnes afin que celles-ci ne se retrouvent pas en difficulté par la suite.

Pour les ménages, ce relais est synonyme de sécurité car la fin de notre intervention est souvent angoissante. Cependant, il n'est pas toujours possible d'obtenir des rendez-vous de relais, qui ne sont pas accordés de façon systématique par les services sociaux de secteur. En effet, sur certains territoires, il faut avoir une problématique budgétaire ou liée à l'enfance mais ce n'est pas le cas pour les personnes isolées qui travaillent par exemple.

Ce fonctionnement n'est pas toujours satisfaisant pour les ménages et l'association. En effet, il est noté dans le contrat d'accompagnement qu'un relais sera effectué à l'issue de notre intervention. Pour certaines personnes, elles se retrouvent en insécurité, seules et sans interlocuteur précis.

Pour pallier à cette situation, nous les orientons vers le PIMMS ou les écrivains publics des Maisons des Habitants, pour l'aide administrative ponctuelle et l'ADATE pour des démarches liées à leur

statut : naturalisation, réunification, échange de permis de conduire. Cependant, nous pouvons constater que les personnes se retournent très souvent vers nous afin d'avoir une réponse rapide à leur question, une demande pour une compréhension de courrier ou bien une aide pour remplir un dossier.

Dans le Sud Isère nous avons eu la chance de pouvoir orienter des personnes vers un accompagnement professionnel dans le cadre du dispositif Rising et à la fin de notre accompagnement social les personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement social par Insair 38, qui est encore un accompagnement spécifique pour les personnes réfugiées. Dans de nombreuses situations cet accompagnement a été accueilli favorablement tant par les personnes que par nous-mêmes puisqu'il s'agit d'un accompagnement plus soutenant que celui qui peut être proposé par le Département

### 3. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

#### A. Evolution des orientations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Sud					1	3						2	6
Nord	1		2		2	1			2	5	1		14
Total	1		2		3	4			2	5	1	2	20

Dans ce tableau, nous avons également pris en compte les orientations sans suite.

#### B. Orientations sans suite

	Nord Isère	Sud Isère
Refus d'adhésion à l'accompagnement	1	
Injoignable	1	
A trouvé un logement dans un autre secteur	1	
Signature contrat avec Insair38		1
Déjà un accompagnement social (secteur)		1
En attente (cf situation du salto SI)		2
Refus d'accéder à un logement social	1	
Total	4	4

### Sud Isère :

Les 2 personnes pour qui l'accompagnement n'a pas débuté étaient toutes les deux déjà sorties de l'hébergement lié à la demande d'asile. Une des personnes était déjà accompagnée par INSAIR 38, et l'autre personne était déjà relogée, avec un accompagnement social de secteur. Pour les deux dernières familles orientées en décembre, nous n'avons pas encore pu les recevoir du fait des absences/départ dans le service.

### Nord Isère :

Pour la personne qui a trouvé un logement dans un autre secteur :

Madame a été orientée sur le dispositif BPI Nord-Isère après avoir accédé à un logement autonome sur Vienne. Madame nous a ensuite dit être suffisamment autonome dans ses démarches et ne pas vouloir bénéficier d'un accompagnement.

Pour la personne injoignable :

Nous avons reçu une orientation mais n'avons jamais réussi à joindre la personne concernée. Nous avons appris tardivement que Monsieur était entré en Résidence Sociale. En effet, le CADA avait positionné Monsieur sur le dispositif BPI ainsi que sur une éventuelle entrée en Résidence.

Pour la personne n'ayant pas adhéré à l'accompagnement :

Il s'agit d'un homme seul pour lequel l'accompagnement avait démarré, des rencontres avaient pu être effectuées pour enclencher la recherche de logement mais rapidement monsieur n'a plus honoré les rendez-vous et a été injoignable. Après avoir été en lien avec le référent CADA, un courrier lui a donc été envoyé pour une fin d'intervention.

Pour la personne ayant refusé d'accéder à un logement :

Il s'agit d'un homme seul qui a refusé plusieurs propositions de logement adaptées à sa situation familiale et budgétaire. Toutefois Monsieur n'était pas dans la réalité liée à une recherche de logement très ciblée à la dimension d'un seul quartier sur une seule commune.

## C. Composition des ménages accompagnés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Configuration familiale	Nombre		Dont entrée en 2022	
	Sud	Nord	Sud	Nord
Homme seul	3	23		5
Femme seule	2	3	1	1
Femme + 1	2	3		2
Femme + 2		1		1
Femme + 3		1		
Femme + 4				
Couple				
Couple + 1	1	1		1
Couple + 2		1		
Couple + 3		1		1
Couple + 4		1		1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>Total Nord et Sud</b>	<b>43</b>		<b>13</b>	

**Sud-Isère :** En 2022, nous avons accompagnés 8 ménages, dont 3 familles avec enfants qui nous ont été orientés fin décembre 2021. Une seule orientation a été reçue avec un accompagnement qui a débuté en 2022.

**Nord-Isère :** En 2022, nous avons accompagné 39 adultes et 18 enfants.

Dans ces chiffres, nous comptabilisons les personnes orientées et sorties du dispositif au 31 décembre 2022, sans compter les personnes orientées sans suite.

Comme les années précédentes, nous pouvons constater que le nombre d'hommes isolés est prédominant. En effet, ces hommes arrivent souvent seuls sur le territoire français avec pour objectif une demande de réunification familiale. Ces hommes font toutes les démarches pour stabiliser leur situation : insertion professionnelle, logement, ressources, maîtrise de la langue afin d'entamer cette longue procédure. Dans l'attente, ces hommes envoient des sommes d'argent à leurs familles restées au pays afin d'améliorer leurs conditions de vie.

8 femmes avec ou sans enfants viennent s'installer en France dans la perspective de faire venir leurs familles du pays.

Cette année, nous avons soutenu 4 couples ayant de 1 à 4 enfants de 8 mois à 19 ans.

#### D. Situation d'hébergement à l'entrée (pour les ménages entrés en 2022)

	Nord Isère	Sud Isère
Structure liée à la demande asile	8	1
RS Adoma	1	
RS hors Paldhi		
Chez des tiers		
En logement social	3	

**Sud-Isère** : en 2022 nous n'avons qu'une seule orientation effective entrée en accompagnement. Celle-ci était en structure asile. Pour les personnes accompagnées en 2022 (mais orientées sur l'année 2021), 1 famille était déjà relogée en logement social, une en résidence Adoma, 4 personnes en structure asile, une personne hébergée chez des tiers.

**Nord-Isère** : Comme les années précédentes, un grand nombre de ménages orientés sur le dispositif BPI se trouvent en structure liées à la demande d'asile.

Cependant cette année, nous pouvons remarquer que 3 ménages orientés avaient déjà accédé à un logement social.

Seul un homme isolé vivait en résidence sociale ADOMA au moment de l'orientation.

#### E. Nombre de relogements entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Sud		1			1				1			1	4
Nord	1		2	2		1	1					1	8
Total	1	1	2	2	1	1	1		1			2	12

**Sud-Isère** : 4 personnes ont été relogées en logement social, une famille était déjà relogée au début de l'accompagnement. Pour une famille, l'arrivée de la fille en cours d'année a retardé l'ouverture des droits et donc la possibilité d'accéder à un logement social adapté à la nouvelle configuration familiale.

**Nord-Isère** : En 2022, 8 ménages ont pu bénéficier d'un accès au logement, tous avec un bailleur social sauf une famille avec un bailleur privé faisant partie de leur réseau amical. Nous pouvons constater que les relogements ont été plus réguliers que les années précédentes.

De plus, comme les années précédentes, certains ménages avaient déjà été logés et l'accompagnement social était en cours.



## F. Sorties

### 1. Nombre de sorties du dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 dans le Nord et le Sud Isère

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Sud				1								2	3
Nord	1	2		1	1	1		1	1	4	2		14
Total	1	2		2	1	1		1	1	4	2	2	17

**SUD Isère** : nous n'avons pas pu faire tous les relais fin décembre pour les personnes accompagnées du fait des délais de rdv avec le secteur. Cependant, 3 personnes sont sorties du dispositif en janvier 2023 pour un accompagnement vers le secteur d'habitation.

**NORD Isère** : En 2022, les fins d'accompagnement se sont étalées tout au long de l'année civile.

### 2. Situation de logement à la sortie

	Nord Isère	Sud Isère
Logement	7	6
RS Adoma	1	1
RS hors Paldhi		
CADA	2	1
Chez un tiers	1	
Décès	1	

**Sud Isère** : Une seule famille n'a pas été relogée en logement social avant la fin de l'accompagnement, car cette personne a été rejointe par sa fille (réunification familiale) en cours d'année, ce qui a largement retardé l'ouverture de droits suffisants pour permettre une entrée en logement adapté à la nouvelle composition familiale.

Pour la personne en CADA, il s'agit de la seule orientation 2022.

**Nord Isère** : Nous pouvons noter que la majorité des ménages (7 sur 12) sont locataires d'un logement social au moment de la fin de l'accompagnement.

Deux ménages se trouvaient encore en structure liée à la demande d'asile lorsque nous avons mis une fin d'accompagnement pour refus d'adhésion et d'accès à un logement autonome lié à des contraintes non réalistes dans le cadre d'une sortie de structure liée à une demande d'asile.

### G. Monographies

Afin d'illustrer le contenu de l'accompagnement, nous vous proposons deux monographies :

#### 1. **Exemple de ménages accompagnés par les services du Nord-Isère :**

##### ❖ Un accompagnement riche et complet

Nous allons vous présenter une situation pour laquelle l'accompagnement a commencé en février 2022.

Madame M a obtenu la protection internationale en janvier 2021. Elle était alors hébergée au CADA avec ses 3 enfants. De plus, l'un de ses garçons, âgé de 11 ans vit toujours dans son pays d'origine, il a été pris en charge par une amie.

Madame a été orientée sur le dispositif BPI pour un accompagnement vers l'accès et le maintien dans un logement autonome.

Elle percevait alors le RSA.

Madame a rapidement accédé à un logement autonome en mars 2022 et l'accompagnement a été intense tout le long de l'année.

Suite à la signature du contrat d'accompagnement et ayant connaissance du logement proposé et de la date d'entrée dans le logement, nous avons pu accompagner Madame dans la souscription d'une assurance habitation et l'organisation de l'entrée dans le logement : déménagement, recherche de mobilier, demande d'aide financière à Emmaüs.

Nous avons accompagné Madame lors de la visite du logement mais également lors de la signature du bail et l'état des lieux. N'ayant jamais eu de logement en France, Madame était rassurée par notre présence et nous demandait différents conseils. Nous avons effectué, dès l'entrée dans le logement, avec Madame, les différentes démarches classiques liées au logement (changement d'adresse, ouverture des compteurs...).

Passer la phase d'installation dans le logement, Madame nous a rapidement interpellés pour reprendre, mettre en place des suivis et faire des démarches en lien avec ses enfants : inscription à l'école maternelle, recherche et dépôt de dossier pour la crèche, mise en lien avec le service du SESSAD pour sa fille aînée.

Nous avons soutenu Madame dans ces démarches spécifiques liées à son statut : demande de carte de séjour par le biais des renouvellements de récépissés, demande de titre de circulation pour l'ensemble des enfants, demande d'acte de naissance en lien avec l'OFPRA.

En parallèle, Madame nous a interpellés pour la soutenir dans sa démarche de réunification familiale. Nous l'avons alors mis en lien avec l'ADATE afin de constituer son dossier. Cette démarche est toujours en cours à ce jour.

Au vu des différentes démarches réalisées, sa situation s'est stabilisée, Madame a pris confiance dans l'apprentissage de son autonomie. Elle nous a alors sollicités pour travailler son insertion professionnelle. Après un travail de réflexion et de recherche, nous avons pu l'orienter vers le service insertion du Conseil Départemental. Celui-ci lui a permis d'affiner son projet et elle a pu intégrer le dispositif Emploi d'Abord.

A ce jour, Madame est en CDD d'un an dans la restauration. Elle occupe un poste adapté à sa vie de famille : horaires et lieu géographique à proximité.

Nous envisageons maintenant la fin de l'accompagnement. Nous ferons alors un lien avec les différents acteurs intervenants auprès de Madame : assistance sociale de secteur, chargé d'insertion, bailleur et SESSAD.

#### ❖ Une fin particulière

Monsieur A a été orienté par le CADA sur le dispositif BPI. Il est seul en France. Il est âgé de 33 ans, et perçoit le RSA.

Monsieur a eu une proposition d'appartement. Nous l'avons alors soutenu dans son accès et son installation via différentes démarches liées à un logement.

Quelques temps après son emménagement, Monsieur a été hospitalisé en service de réanimation dans un état grave et est décédé un mois après. Depuis son admission, Monsieur n'avait pas pu regagner son domicile.

Nous avons donc été confronté à une situation particulière à savoir l'absence de famille en France et l'impossibilité d'échanger avec Monsieur.

#### **Une amie de Monsieur nous a contactés pour nous prévenir de son hospitalisation :**

Nous avons donc dû faire plusieurs démarches :

- Mise en lien avec le service social de l'hôpital
- Information à certains organismes

- Prise de contact avec l'employeur de Monsieur
- Prise de contact avec le bailleur
- Demande de sauvegarde de Justice en lien avec l'assistante sociale de l'hôpital

**Nous avons par la suite appris le décès de Monsieur et d'autres démarches ont été nécessaires :**

- Information du décès de Monsieur aux différentes institutions (Banque, CAF, CPAM, Pôle Emploi, Assurances, Caisse de Retraite)
- Recherche de financement pour les obsèques
- Organisation pour débarrasser le logement
- Remise des clefs et état des lieux du logement auprès du bailleur
- Fermeture des compteurs d'énergie
- Mise en lien avec l'amie pour remise des documents en notre possession

Cette situation a largement dépassé le cadre d'intervention du dispositif BPI. Cela nous a impactés émotionnellement et il nous a été indispensable de pouvoir en échanger en réunion d'équipe et en analyse de la pratique.

## **2. Exemple d'un ménage accompagné par le SALTo Sud Isère.**

Nous allons vous présenter une situation pour laquelle l'accompagnement a commencé le 8 novembre 2021.

M. H. a obtenu une protection internationale en février 2021. Il était jusque-là hébergé en CADA, et a été orienté par sa référente sur la structure vers le dispositif BPI. Au moment de l'orientation sur notre service, il était déjà sorti du CADA, hébergé en Résidence Adoma (studio).

Comme l'orientation initiale datait de juin, mais que faute de place nous n'avons pu le contacter qu'en novembre, nous avons pris directement contact avec lui sans passer par la référente du CADA, puisqu'il n'y était plus hébergé ni accompagné. Nous avons alors convenu d'un entretien avec Monsieur. Cet entretien a consisté à présenter l'association, le service, mais aussi la mesure d'accompagnement proposée. Au vu de la situation et du manque de référent social durant les cinq mois précédents, le contrat d'accompagnement a été signé directement puis un temps a été pris pour faire le point sur les différentes démarches urgentes.

Le début d'accompagnement a donc essentiellement été un accompagnement social. Nous avons fait le point sur toutes les démarches administratives essentielles : demande d'acte d'état civil OFPRA, maintien des droits (CAF et CPAM). Puis nous avons fait le point sur sa situation locative. Monsieur était soucieux de ne pas avoir un logement trop cher, et du fait de sa situation à l'entrée en accompagnement (bénéficiaire du RSA), il ne souhaitait pas tout de suite accéder à son propre appartement, inquiet des charges que cela impliquait.

Nous nous sommes donc concentrés sur l'accompagnement administratif de Monsieur et aussi sur la santé (Monsieur ayant gardé de nombreux traumatismes de son parcours d'exil qu'il n'avait jusque-là jamais évoqués) et avons pu l'orienter vers un suivi psychologique gratuit pour les bénéficiaires du RSA.

Nous l'avons également orienté vers VIAE38 dans le cadre du PIC Rising, pour l'accompagnement professionnel. Il a pu accéder à des formations de français complémentaires, rémunérées par Pole Emploi.

Cela lui a permis d'accroître ses ressources, et d'être plus serein pour l'accès à un logement.

Nous avons donc mis à jour la demande de logement de Monsieur, et travaillé sur le projet qui lui tenait très à cœur : accéder à un appartement sur un secteur rural qu'il connaissait très bien, proche de là où il était hébergé depuis son arrivée à Grenoble.

Cela a donc pris plus de temps car les logements y étaient rares, mais grâce à un travail de fond et un partenariat avec le BALD, il a pu accéder à son propre appartement le 29/06/2021 dans ce secteur qu'il aimait tant.

Nous l'avons accompagné dans l'entrée en logement, et dans l'explication de toutes les démarches préalables, et suite à une entrée effective. Nous avons fait le point avec lui sur toutes les démarches administratives (mises en place d'échéancier, ouverture contrat, arrivée des premières factures...) et fait de la médiation avec le bailleur autour des divers travaux à entreprendre (le logement avait quelques problèmes techniques qui ont par la suite été résolus). Nous avons également été très en lien avec Adoma pour la régularisation et le remboursement de certaines sommes que la résidence devait à Monsieur.

Nous l'avons soutenu dans son installation, la recherche de mobilier et d'électroménager à petit prix, et organisé les livraisons.

Après 3 mois dans son nouvel appartement, Monsieur s'est senti suffisamment serein, connaissant de plus déjà très bien le secteur.

Nous avons pu terminer l'accompagnement en décembre, Monsieur nous indiquant qu'il n'avait plus besoin de notre soutien. Il n'a pas souhaité de rdv sur le secteur car suffisamment serein. Nous lui avons donc transmis une liste d'adresses pour son secteur en cas de problèmes divers : administratif, accès aux droits etc. et avons acté la fin d'accompagnement le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

#### H. Conclusion

Le dispositif BPI est un accompagnement global dont la porte d'entrée est l'accès au logement.

Mais chaque situation est particulière et requiert un investissement différent auprès des ménages.

L'accès au logement reste long pour les bénéficiaires de la protection internationale. Les petits logements de type T1 ou T2 sont rares ou trop éloignés des zones industrielles génératrices d'emploi.

L'accompagnement global démarre quand le ménage entre dans le logement mais le contrat doit être signé au moment de l'orientation. Ce qui réduit le temps d'accompagnement effectif.

Notre lien avec le BALD est efficace mais devra être renforcé pour pallier à ces problématiques et notamment réduire les délais d'entrée dans le logement.

Notre partenariat avec les bailleurs sociaux et le lien de confiance est heureusement un atout pour les captations.

Le besoin de traduction en langue française n'a pas pu être résolu cette année ; nous accompagnons parfois des personnes non francophones qui n'ont pas encore participé aux cours de français dispensés par l'OFII et cela freine notre travail d'accompagnement.

En 2022, l'antenne Nord-lère a recruté une coordinatrice à temps partiel pour la gestion de trois dispositifs dont BPI. Cela a permis à la cheffe de service d'être soulagée dans le soutien technique aux travailleurs sociaux, pour la présence aux commissions et instances partenariales.

Enfin en 2022, l'annonce de l'arrêt du dispositif BPI tel que nous le connaissions, nous a beaucoup affectés.

Un nouvel opérateur va prendre en charge l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.

Malgré une implication constante auprès des familles tout au long de l'année 2022, cette nouvelle a eu des répercussions sur notre travail : nous devons accompagner les ménages en ayant une contrainte de temps supplémentaire et une incertitude concernant les relais.

Il y a eu inévitablement des interrogations sur la répartition des dispositifs au sein de l'équipe. Qu'allait faire désormais les travailleurs sociaux impliqués sur BPI, à l'arrêt du dispositif ?

Le dispositif BPI était géré par l'Oiseau Bleu depuis 2018. En 2022, nos interventions étaient complètement maîtrisées, notre travail partenarial efficace et le dispositif repéré de tous.

Un mélange de frustration et d'incompréhension nous a traversé tous ces derniers mois.

2023 verra la fin de ce dispositif à l'oiseau bleu. Nous terminerons les accompagnements au 30 juin, alors même que la majorité des Bénéficiaires de la Protection Internationale suivie, aura tissé avec nous un lien de confiance, n'aura pas encore acquis l'autonomie projetée et devra faire face dans le meilleur des cas à un nouvel interlocuteur, dans le pire, à la solitude.



*l'Oiseau Bleu*  
HÉBERGEMENT ET INSERTION

MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

# BPI

## Nord et Sud ISERE

### RAPPORT ACTIVITE 2022

Ecrit par Alicia Coche et Sandrine Laune, CESF  
Supervisé par Rachel Moine et Anne-Lise Fejoz, Cheffes de service

4 rue Claude Chappe, 38300 Bourgoin-Jallieu  
04 74 43 52 20

nordisere@oiseaubleu38.fr

[www.grouperementdespossibles.org](http://www.grouperementdespossibles.org)

Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?  
Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :



@grouperementdespossibles

GROUPEMENT DES  
POSSIBLES

